

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOU DIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 003-205/14/CC

■ Approbation d'une convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la réalisation d'une étude déplacement dans le cadre du projet Henri Fabre

DPMOD 14/11509/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

En septembre 2012, le groupe de travail « offre territoriale » du projet Henri Fabre s'est réuni à l'initiative de Monsieur le Sous Préfet d'Istres. Les objectifs de ce projet sont :

- Réaliser le techno centre Henri Fabre ;
- Redonner une cohérence et une attractivité économique pour l'accueil des entreprises innovantes ;
- Organiser des transports en commun aux bonnes échelles ;
- Répondre à la problématique aiguë du logement et du cadre de vie des salariés des entreprises, à l'échelle large de l'aire métropolitaine.

Dans ce cadre, un groupe de travail « offre de transport en commun » s'est réuni régulièrement pour proposer des aménagements de fréquence et ou de desserte sur les différentes lignes existantes.

En parallèle, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a développé un projet d'aménagement « Cap Horizon » autour de la gare SNCF Vitrolles Aéroport Marseille Provence (VAMP).

De l'ensemble de ces réflexions, il est ressorti un besoin important d'une étude des déplacements sur ce bassin complexe et contraint, la décision a été prise en début 2013 de lancer cette étude en partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, avec un financement partagé à 50%.

A partir de l'analyse des besoins et des flux de déplacements tous modes confondus en l'état actuel et en fonction des projets structurants à courts, moyen et long terme, l'étude mettra en évidence les points bloquants, les contraintes et les améliorations à apporter au regard de la capacité du territoire à se développer et des enjeux de développement durable.

Dans un deuxième temps, des solutions seront proposées pour permettre d'améliorer l'offre existante en privilégiant les transports collectifs et mobilités douces, mais également pour absorber les nouveaux échanges et besoins liés aux aménagements projetés et inciter au report modal de l'automobile vers les transports collectifs et modes doux.

A l'issue de ces travaux, l'étude doit permettre de :

- définir les mesures à adopter et les investissements à réaliser pour répondre à la problématique offre/demande en matière de transports collectifs et de mobilités douces, pour développer une mobilité durable et raisonnée et pour favoriser le recours aux transports collectifs et modes doux ;
- définir les mesures à adopter et les investissements nécessaires pour résorber les points durs ;
- optimiser l'ensemble du système de déplacements : offre en transports en commun, stationnement, réseau viaire, information à l'utilisateur, mobilités douces ;

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

- anticiper les besoins futurs, dont ceux liés au projet Henri Fabre et proposer une offre qui réponde aux attentes du territoire.

Ceci en tenant compte de l'ensemble des évolutions déjà actées ou en cours de réalisation.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a conclu un marché portant sur « l'Etude de déplacements et de mobilité sur le périmètre d'influence de l'aéroport Marseille Provence et du projet Henri Fabre » le 11 mars 2014 avec la société Horizon Conseil associée avec Ingerop.

La participation de Marseille Provence Métropole est de 50 % des frais réels dans la limite d'un plafond de 62 000 euros HT majoré de la TVA.

Il est donc proposé d'adopter la convention qui définit les règles de partenariat ayant pour objet d'organiser le pilotage conjoint de cette étude.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-094/14/CC du 23 mai portant délégation du Conseil au Bureau ;
- La délibération n° 2013-A115 en date du 18 juillet 2013 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet Henri Fabre est structurant pour le bassin Marignane / Saint-Victoret ;
- La nécessité de contractualiser avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix les aspects techniques et financiers de cette participation.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrites au budget annexe Transports 2015 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique C210 – Nature 617.

L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

- Année 2015 : 60 000 euros
- Année 2016 : 2 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
au Transport – Mobilité durable
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER